

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-13-ECO

ABATTOIR DU HAUT BEARN : MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU

M. GAILLAT expose :

Le Haut Béarn est un territoire d'élevage, qui s'appuie à ce jour sur deux abattoirs : l'abattoir du Haut Béarn, polyvalent mais plutôt orienté vers les porcins et les bovins, et l'abattoir de Louvie Soubiron spécialisé en ovins.

Aujourd'hui, l'abattoir de la vallée d'Ossau, structure privée, est confronté à des problèmes d'exploitation liés à un tonnage insuffisant mais également à d'indispensables mises aux normes que le propriétaire (la SA LAHOURATATE) ne peut assurer. Par ailleurs, l'activité principale de la SA LAHOURATATE réside essentiellement dans la transformation. Cette activité concerne outre les ovins, les bovins qui pour l'instant sont envoyés vers l'abattoir de Pau.

L'abattoir d'Oloron Ste Marie, revenu à l'équilibre financier après une remise aux normes, est cependant intéressé par le maintien de l'activité de l'abattoir d'Ossau. En effet, il pourrait y transférer les ovins, qui nécessitent une chaîne particulière, ce qui lui permettrait d'améliorer son exploitation.

Ainsi, des discussions ont été engagées entre la communauté de communes de la vallée d'Ossau, la communauté de communes du Piémont Oloronais et la SA LAHOURATATE qui se sont traduites par :

- La décision de la communauté de communes de la vallée d'Ossau d'engager les travaux de remise aux normes par délibération en date du 29 septembre 2011. Cette décision est assortie d'une condition d'équilibre financier qui peut être obtenu par le traitement de l'ensemble des ovins, aujourd'hui répartis sur les deux abattoirs, et une mutualisation des moyens entre les deux équipements.

- L'engagement de la SA LAHOURATATE de faire abattre à Oloron une quantité de bovins et de porcins afin de ne pas remettre en cause l'équilibre financier actuel. Cet engagement doit se traduire par une convention.

- L'évolution des structures juridiques des deux abattoirs pour permettre les mutualisations et la mise en commun de moyens.

Cela passe par la création de deux EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui conférerait aux deux équipements une autonomie financière et morale.

Le Directeur actuel de notre Abattoir serait salarié des deux EPIC pour en assurer les directions. Par contre, des mises à disposition avec compensation financière seront prévues entre les 2 structures pour le reste du personnel.

L'EPIC de la Vallée d'Ossau pourrait être mis en place au démarrage des travaux de mise aux normes ; celui du Piémont Oloronais au 1^{er} janvier 2013.

- L'engagement immédiat par la vallée d'Ossau des études pour respecter le planning des travaux prévus (mai à novembre 2012).

L'ensemble de ces dispositions devra se traduire par des conventions entre la CCPO et la CCVO pour les mutualisations entre EPIC d'une part, et entre la CCPO et la SA LAHOURATATE pour le maintien de l'activité de l'abattoir d'Oloron d'autre part.

Elles préciseront également que le transfert des ovins vers l'Abattoir de Louvie se fera sans aucune répercussion financière pour les usagers.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- création de l'EPIC CCVO : 1er trimestre 2012
- acquisition de l'outil de production par la CCVO et signature des conventions : au démarrage des travaux après obtention du permis de construire
- arrêt de l'activité pour réalisation des travaux : mai 2012
- travaux de mise aux normes : mai à novembre 2012
- création de l'EPIC de la CCPO : janvier 2013

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** le principe de mutualisation des deux abattoirs du Haut Béarn et de Louvie-Soubiron selon les dispositions et le calendrier précités
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives afin de préparer les projets de convention tels qu'indiqués ci-dessus
- **ACCEPTE** le principe de création d'un EPIC à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais pour son abattoir à compter du 1^{er} janvier 2013
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT